

[Texte]

Mr. McCreath: On the other hand, I am not sure that it is properly within the terms of reference of this committee to interfere with the dealings of a company and its employees. Are we going to get involved in labour relations? I do not think that is our role. I suggest that would probably be going beyond the terms of reference of this committee.

M. Couture: Notre responsabilité, au sein de ce Comité, ce n'est pas de juger si on doit donner du travail à un employé ou pas. Notre responsabilité est de décider s'il est pertinent d'éliminer certaines corporations dont on n'a plus de besoin. Voilà ce que l'on doit décider. Par la suite, s'il s'agit de fonctionnaires ou non, si ces gens-là ont des droits, etc., eh bien, la «machine» va continuer à travailler pour s'occuper des employés. Mais notre fonction première est de décider si oui ou non, nous n'avons plus besoin du

Canadian Patents & Development. Well, let us get rid of it, and then we will find out and manage the other problems we will have.

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question de la protection de la propriété intellectuelle, car je vois un net avantage à voir cela dans le projet de loi parce qu'on s'attaque au fond du problème.

• 1140

Tant qu'il n'y a qu'un organisme central à s'occuper de tous les sujets reliés à la propriété intellectuelle, aucune expertise ne se développe dans le milieu. En nous tournant vers chacun des groupes qui sont les auteurs, si je puis dire, de cette propriété intellectuelle, je pense que l'on va développer une meilleure expertise et ainsi encourager les principaux intéressés à faire de façon beaucoup plus rapide les transferts possibles de leurs travaux de recherche vers des brevets de propriété intellectuelle. Je pense que cela s'inscrit dans l'évolution du Canada. Ce qui est développé ici, par les gens d'ici, pourra se réaliser beaucoup plus facilement et de façon beaucoup plus directe grâce à ce qui nous est présenté dans ce projet de loi.

Je trouve donc que c'est, au contraire, un avantage et que cela pourrait contribuer énormément au développement d'une expertise réelle dans le milieu. C'est cela qui est, à mon avis, le point principal de cette privatisation-là.

Mr. Lee: Mr. Chairman, I take no quarrel with either of the submissions of our colleagues on those points.

I would still suggest to the committee that the issue of the terminations is something that it cannot overlook. It might be as simple as obtaining an assurance publicly from the chief operating officer of CPDL that arrangements for the employees are adequate. I do not suggest that we call the 22 or so employees here to ask them if they are happy with the turn of events, and I am not suggesting that the committee second guess the decision of the government to wind up CPDL, but I think the issue should not remain unaddressed.

Mr. McCreath: I think you are raising a very valid concern. It is certainly one that I would share, and indeed I would hope the minister would also share it.

If what you are suggesting is that we ask the minister to make a point of raising the issue to achieve those assurances, I think it certainly would be an appropriate thing to do.

[Traduction]

M. McCreath: Par contre, je me demande si notre mandat nous autorise à intervenir dans les rapports entre une compagnie et ses employés. Est-ce que nous ne nous ingérons pas dans des relations de travail? Je ne crois pas que ce soit notre rôle. Je pense que nous outrepasserions ainsi les limites du mandat du comité.

Mr. Couture: Our responsibility within this committee, is not to determine whether or not to find a position for an employee. Our responsibility is to decide whether it is relevant to wind up corporations no longer needed. This is what we have to decide. Then, if these are civil servants, if they have entitlements, well, the system will go on to deal with these employees. But our basic responsibility is to decide whether or not we no longer need the

Canadian Patents & Development Corporation. Bien, débarrassons-nous-en, après quoi nous verrons bien quels sont les autres problèmes à régler.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): Mr. Chairman, I would like to go back to the issue of intellectual property, because I see as a clear benefit including this in the bill because this is dealing with the core of the issue.

So long as there is only one central agency dealing with all matters related to intellectual property, no expertise can be developed out there. By reverting it to the designers of this intellectual property, so to speak, I think we will develop a better expertise and encourage the major players to quickly patent their research. This is part of the development of Canada. Homegrown development will be greatly facilitated by this bill.

I then see this as a benefit that would contribute in a major way to building real expertise in the country. This is the thrust of this privatization.

M. Lee: Monsieur le président, je n'ai rien à redire aux propos de nos collègues sur ces questions.

Je rappelle seulement que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la question des cessations d'emploi. Peut-être suffirait-il que l'administrateur en chef de la SCBE nous assure que les dispositions prises à l'endroit des employés sont adéquates. Je ne parle pas de convoquer ici les quelque 22 employés pour leur demander s'ils sont heureux de la tournure des événements ni de revenir sur la décision du gouvernement de dissoudre la société, mais je pense que la question devrait être examinée.

M. McCreath: C'est une préoccupation légitime. Je suis de votre avis et j'espère que le ministre le sera aussi.

Si vous suggérez de poser la question au ministre pour obtenir cette assurance, cela me semble tout à fait indiqué.